HAL
open science

Les migrations internationales au XXIe siècle : continuité ou changement ?

Gérard-François Dumont

▶ To cite this version:

Gérard-François Dumont. Les migrations internationales au XXIe siècle : continuité ou changement ?. La lettre de chercheurs toujours, 2019, 32, pp.3-5. hal-02501597

HAL Id: hal-02501597
https://hal.science/hal-02501597v1

Submitted on 7 Mar 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES MIGRATIONS INTERNATIONALES AU 21ème SIÈCLE : CONTINUITÉ OU CHANGEMENT ?

GÉRARD-FRANÇOIS DUMONT

Géographe, économiste et démographe, Professeur à l'Université Paris IV
Président de la revue « Population & Avenir »

Il convient d'abord de s'interroger sur le vocabulaire. Contrairement à l'expression souvent employée, il n'y a pas eu de crise migratoire en ce début de 21ème siècle. En effet, le mot « crise » signifie un moment de rupture, donc l'existence de facteurs fondamentalement nouveaux engendrant des novations dans les phénomènes migratoires[1]. Or, des migrations ont toujours existé dans l'histoire de l'humanité. Comme au cours des siècles passés, les facteurs des migrations internationales au 21ème siècle sont de nature que j'appelle « classique »[2], liées à des facteurs politiques, religieux, économiques et démographiques. L'apparition de ce que j'appelle les « nouvelles logiques migratoires » n'annihile nullement les facteurs « classiques », puisqu'elles se combinent avec eux.

Les facteurs variés des migrations internationales

En 2017, l'ONU évalue à 250 millions le nombre d'immigrants, c'est-à-dire de personnes habitant (depuis au moins un an) dans un autre pays que celui de naissance. Ce chiffre correspond, pour une population mondiale de 7,5 milliards d'habitants, à une petite minorité, soit 3,3 %. Et une grande partie des immigrants ne résulte nullement de migrations contraintes. Dans leur grande majorité, précisément 96,7 %, les êtres humains vivent donc dans le pays de leur naissance. Ils expriment ainsi une préférence pour « vivre et travailler au pays ».

Parmi les facteurs classiques des migrations internationales, certains sont répulsifs et poussent les gens à quitter leur pays, d'autres sont attractifs et sont alors une incitation à s'installer ailleurs. Les génocides, les guerres et conflits civils, les régimes liberticides sont les grands motifs politiques contraignant les personnes à fuir leur pays d'origine. Nous connaissons malheureusement tous autour de nous, en France, des personnes pouvant témoigner de ce qui s'est passé au cours du XXe siècle avec des Arméniens rescapés du génocide effectué par l'Empire Ottoman ou des Juifs rescapés de la Shoah. Les guerres de l'ex-Yougoslavie des années 1990, les conflits en Irak et en Syrie des années 2010[3], les conflits civils comme ceux de la Somalie, du Soudan ou du Liberia, les régimes liberticides comme ceux de Cuba, de l'Érythrée, du Nicaragua ou de Corée du Nord… engendrent des émigrations de population vers des pays étrangers, émigrations qui peuvent ou non devenir définitives.

L'histoire et la géographie ont contribué à construire des couples migratoires associant deux pays. Ils peuvent se fonder sur une proximité géographique (Mexique et États-Unis, Malaisie et Singapour, Colombie et Venezuela, Sénégal et Gambie[4]…), maritime (Irlande et Royaume-Uni, Maroc et Espagne…) et/ou sur une histoire commune – en raison des liens hérités de la colonisation.

La nature migratoire plurielle des pays

La distinction souvent faite entre pays d'émigration et pays d'immigration a plutôt perdu de sa pertinence. Par exemple, le Maroc est à la fois un pays d'émigration vers l'Europe et l'Amérique du Nord, un pays de transit pour les ressortissants de l'Afrique subsaharienne voulant rejoindre l'Europe, et un pays d'immigration de différentes natures : immigrants arrivés au Maroc dans le cadre de migrations entrepreneuriales, Européens, notamment retraités, y trouvant des conditions et un niveau de vie qu'ils jugent meilleurs, Africains subsahariens restant au Maroc, même si cela n'était pas originellement prévu

Pour citer cette publication :
To cite this version:
Dumont, Gérard-François, « Les migrations internationales au XXIe siècle : continuité ou changement ? »,
La lettre de chercheur toujours, n° 32, septembre 2019, p. 3-5.

dans leurs cheminements migratoires. De même, l'Espagne est un pays d'émigration, en particulier vers des pays du Nord en meilleure santé économique et/ou en besoin de main-d'œuvre comme l'Allemagne ou vers l'Amérique latine dont la grande majorité des pays pratiquent la même langue, un pays de transit pour des Africains se rendant dans d'autres pays européens plus septentrionaux et un pays d'immigration, notamment pour des Marocains ou des ressortissants des pays d'Amérique andine (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela). De même, la France est un pays d'immigration notamment pour les Africains et des Asiatiques, de transit comme l'atteste l'histoire migratoire du Calaisis depuis la fin des années 1990, et un pays d'émigration, notamment pour des diplômés de nationalité française. Ainsi il apparaît aujourd'hui que la plupart des États assurent, de fait, les trois fonctions à la fois.

Le rôle de la gouvernance

Si les facteurs politiques de guerre ou de conflits poussent à l'émigration, les facteurs économiques en sont un important déterminant, dit « proche », qui ne doit masquer un fréquent déterminant dit « lointain », la mauvaise gouvernance explicative d'insuffisants développements. Par exemple, au 20ème siècle, la pauvreté a contraint de nombreux Espagnols ou Italiens à émigrer en France ou en Amérique latine.

Au 21ème siècle, nombre d'émigrations dites de pauvreté à partir d'un pays du Sud sont de nature politico-économique, combinant mauvaise gouvernance et manque d'État de droit avec un mal-développement. En revanche, la bonne gouvernance rend des territoires attractifs. Ainsi, en 1962, Singapour n'était nullement attractif : ce pays avait un PIB par habitant plus faible que celui de l'Algérie et une mortalité infantile plus élevée. Devenu un « dragon », ce pays a attiré des immigrants.

De même, les attractivités de l'Allemagne ou des États-Unis[5], même si elles ont connu des variations dans les temps, s'expliquent largement par leur bonne gouvernance facilitée par leur nature d'État de droit avec une organisation institutionnelle globalement stable.

L'adjonction des « nouvelles logiques migratoires »

Depuis les années 1990, les migrations internationales sont facilitées par les nouvelles logiques migratoires, à commencer par le phénomène de globalisation qui découle de décisions politiques rendant plus aisée la libre circulation des marchandises, des capitaux et, explicitement ou non, des hommes. Les règles de l'Union européenne ou celles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)[6] contiennent des éléments, dont un passeport commun, qui permettent plus facilement les migrations entre les pays membres de ces organisations.

S'ajoute le processus de mondialisation. Des migrations peuvent dépendre de coopérations entre territoires à haute technologie et haute qualification et d'autres en développement, d'échanges assurant une meilleure rentabilité des entreprises, de bassins d'emplois très différents d'un pays à l'autre. La région de Sophia-Antipolis dans les Alpes-Maritimes attire des cadres étrangers et notamment des Américains d'autant qu'elle dispose en son sein d'un lycée international pour leurs enfants, tandis que la Californie attire des compétences originaires de nombreux pays du monde.

Des entreprises comme IKEA, Burger King, Michelin ou Mac Donald installent des établissements dans tous les pays, leurs activités engendrant des migrations pour transmettre leur savoir-faire à leurs établissements répandus dans le monde. En matière d'enseignement supérieur, l'installation de la Sorbonne à Abou Dhabi, qui se veut « un pont entre civilisations », engendre deux types de migrations, celle des collaborateurs de la Sorbonne à Paris dont l'activité professionnelle est désormais dans les Émirats arabes unis ; celles d'étudiants du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord, voire d'Afrique subsaharienne qui choisissent de suivre un cursus à la Sorbonne Abou Dhabi.

Les évolutions démographiques sont également, comme dans des siècles précédents, des facteurs de migration. La baisse de la population active dans différents pays développés marqués par ce que j'ai appelé « l'hiver démographique », donc une fécondité durablement abaissée en dessous du seuil de simple remplacement des générations, pousse à faire appel à des actifs étrangers du fait du déficit de main-d'œuvre. Cela peut aussi concerner certaines activités mal rémunérées ou mal acceptées par les nationaux.

D'autres migrations internationales s'expliquent davantage par des opportunités professionnelles, le changement de pays d'habitation relevant, pour des personnes ayant une qualification, de « migrations

entrepreneuriales » dans des territoires offrant de meilleures conditions d'emploi ou de rémunération.

En outre, il importe de noter l'effet du processus d'internationalisation, c'est-à-dire de toutes les techniques qui réduisent l'espace-temps et le coût des circulations entre les territoires de la planète. Les migrations contemporaines bénéficient de techniques de communication donnant aux personnes la possibilité de relations avec leur région d'origine, ce qui lève des freins à la migration. Les communications se font aisément par téléphone ou internet (Skype…). Le coût des transports et leur rapidité facilitent les échanges entre pays de résidence et pays-souche. Dans la mesure où l'installation dans le pays d'accueil ne crée pas de coupure définitive avec le pays de départ, il faut parler de migrations à caractère diasporique. Ce terme de « diaspora », qui signifie « dispersion » en grec, était d'abord utilisé exclusivement pour les immigrants de religion juive contraints à migrer de Palestine à plusieurs périodes de leur histoire et ayant la volonté de conserver eux-mêmes et de transmettre à leurs descendants la mémoire de leur terre d'origine. Il s'est ensuite généralisé en 1992 à « l'ensemble des membres d'une ethnie, d'une communauté de pensée » comme pour les Arméniens quittant leur région à la suite du génocide ou les Italiens quittant le leur pour des raisons économiques.

Un phénomène complexe aux conséquences diverses

Sans oublier la diversité des migrations liées aux changements climatiques, le phénomène migratoire est complexe, multifactoriel et généralisé. Aux facteurs classiques des migrations internationales se superposent de nouvelles logiques. Le 21ème siècle se caractérise aussi par une notable augmentation du nombre de doubles nationalités, liées à l'augmentation du nombre de pays acceptant la double nationalité, comme l'Allemagne depuis le fin des années 2000, ou en raison de double nationalité de fait, lorsqu'un des pays ne reconnaît pas celle de l'autre, comme entre l'Algérie et la France. Il en résulte une augmentation du nombre de personnes dont le ressenti identitaire est celui d'une double territorialité. Mais ceci peut aussi concerner des descendants d'immigrants. Ceci peut s'illustrer par le témoignage d'une doctorante sur l'immigration en Poitou-Charentes, personne née en France et ayant toujours vécu en France mais dont les parents sont des immigrés turcs et qui a connu la Turquie à l'occasion de vacances : « La France, c'est mon pays de tous les jours, la Turquie, c'est mon pays de toujours » (*La Nouvelle République*, 19 juin 2004).

Les migrations internationales au 21ème siècle sont donc à la fois dans la continuité des phénomènes migratoires pluriséculaires, même si des évolutions interviennent sous l'effet des phénomènes politique, géographique, et entrepreneurial de globalisation, d'internationalisation et de mondialisation.

Références

[1] Dumont, Gérard-François, « Qu'est-ce qu'une crise ? », Géostratégiques, n ° 4, avril 2001, p. 103-113.

[2] Dumont, Gérard-François, Géographie des populations. Concepts, dynamiques, prospectives, Paris, Armand Colin, 2018.

[3] Avec un phénomène dû à une combinaison particulièrement multiple de facteurs : cf. Dumont, Gérard-François, « L'exode des migrants de Mésopotamie », La revue socialiste, n ° 61, février 2016.

[4] Sène, Abdourahmane Mbade « La frontière Sénégal-Gambie dans le contexte du conflit en Casamance : mobilités, flux transfrontaliers et géopolitique », Les analyses de Population & Avenir, juin 2019.

[5] Kanté, Seydou, Géopolitique de l'émigration sénégalaise en France et aux États-Unis, Paris, L'Harmattan, 2014.

[6] Dumont, Gérard-François, « Les migrations internationales et l'Afrique : des logiques Sud-Nord ou Sud-Sud ? », Les analyses de Population & Avenir, mars 2019, 14 pages, ISSN 2552-2078 https://www.population-et-avenir.com/les-analyses-de-population-avenir/

Références complémentaires :

- https://www.cairn.info/revue-population-et-avenir.htm
- https://www.population-et-avenir.com/revue-population-avenir/
- http://halshs.archives-ouvertes.fr/aut/Gerard-Francois+Dumont
- Démographie politique. Les lois de la géopolitique des populations. Gérard-François Dumont, Paris, éditions Ellipses, 2007, 498 pages.